

## Journée mondiale de l'architecture et de l'habitat - 2 octobre 2023 -

### « L'architecture pour des communautés résilientes »

#### Charte de valeurs OAI pour un cadre de vie durable et un vivre-ensemble de qualité !



Créée par l'UIA en 1985, la Journée mondiale de l'architecture est célébrée chaque année le premier lundi d'octobre afin de coïncider avec la Journée mondiale de l'ONU-Habitat.

Le thème de la Journée mondiale de l'habitat 2023 est « Économies urbaines résilientes : les villes comme moteurs de la croissance et de la reprise ».

Dans le cadre de cette thématique, le Conseil de l'UIA a choisi le thème « **L'architecture pour des communautés résilientes** » pour la Journée mondiale de l'architecture de 2023. Avec ce thème, l'UIA souhaite mettre l'accent sur la capacité et la responsabilité de l'architecture à créer une vie communautaire viable et à ouvrir une discussion internationale sur la relation entre les zones urbaines et rurales dans tous les pays.

L'étalement urbain à travers le monde est incontrôlable et menace l'équilibre environnemental, social et économique de la planète. La crise climatique, la pandémie mondiale et les bouleversements politiques dans de nombreux pays ont révélé des inégalités sociales, économiques et environnementales qui menacent les communautés du monde entier et affectent de manière disproportionnée les groupes défavorisés et marginalisés.

Le monde est confronté à la lourde tâche de répondre au mieux aux défis climatiques et sociaux d'aujourd'hui. Cela soulève la question de l'efficacité et de l'adéquation des outils de planification conventionnels pour l'organisation des territoires et la production d'une architecture sociale et respectueuse de l'environnement.

L'UIA invite ses membres, dont l'OAI, à poursuivre la discussion et encourage la mise en place de concepts et de politiques de planification territoriale et urbaine qui permettent aux architectes de développer des solutions innovantes et de concevoir des bâtiments viables et des espaces publics pour

des communautés résilientes visant à « humaniser » tous les types d'urbanisation, à respecter le patrimoine culturel et à rétablir le lien avec la nature et la biodiversité.

La charte de valeurs OAI<sup>(1)</sup> pour un cadre de vie durable et un vivre-ensemble de qualité publiée récemment place les professions OAI au cœur du changement requis pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques, culturels et sociétaux actuels et futurs.

Elle rejoint parfaitement la nature même des professions OAI réglementées, dont l'indépendance professionnelle est au service de l'intérêt général.

Leur déontologie prescrit une mission sociétale de confiance qui vise à équilibrer les intérêts des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs et de l'intérêt public.

**« Qui construit, construit pour nous tous »**

Cette responsabilité des maîtres d'ouvrage publics et privés est à partager avec des femmes et des hommes de l'art indépendants.

En signant cette charte<sup>(2)</sup>, les membres OAI s'engagent à traiter leurs projets dans le respect des objectifs du développement durable, notamment par les actions y présentées.

A blue ink signature of Pierre HURT, written in a cursive style.

Pierre HURT  
Directeur

Annexe : Charte de valeurs OAI pour un cadre de vie durable et un vivre-ensemble de qualité.

<sup>(1)</sup> [https://www.oai.lu/files/Avis/2023/Charte\\_OAI\\_pour\\_un\\_dveloppement\\_durable\\_de\\_la\\_socit\\_20230822.pdf](https://www.oai.lu/files/Avis/2023/Charte_OAI_pour_un_dveloppement_durable_de_la_socit_20230822.pdf)

<sup>(2)</sup> La [liste des membres OAI signataires](#) de la charte est publiée sur le site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Luxembourg, le 22 août 2023

## Charte OAI pour un cadre de vie durable et un vivre-ensemble de qualité

**Cette charte place les professions OAI au cœur du changement requis pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques, culturels et sociétaux actuels et futurs.**

L'ensemble des membres de l'**Organisation des Nations Unies** ont adopté, en 2015, 17 objectifs de développement durable<sup>(1)</sup> dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>(2)</sup>. La Déclaration de Saint-Marin<sup>(3)</sup> se penche plus spécifiquement quant à elle sur les principes d'une conception et d'une architecture urbaines durables et inclusives pour l'intérêt d'habitants, d'aménagements urbains et de villes durables, sains, sûrs, socialement inclusifs, neutres sur le plan climatique, prônant la circularité.

**A l'échelle européenne** les réflexions stratégiques ayant pour objectifs de lutter contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement se concentrent dans le Pacte vert<sup>(4)</sup> avec comme point de mire de faire de l'Europe le premier continent au mode neutre pour le climat en 2050. Comme le souligne l'initiative du « Nouveau Bauhaus européen »<sup>(5)</sup> lancée également par la Commission Européenne, l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme sont des activités primordiales ayant pour but non seulement de satisfaire les besoins vitaux de chacun, mais aussi d'améliorer la qualité de notre cadre de vie tout en respectant les principes du développement durable.

**Au niveau national**, le gouvernement luxembourgeois a approuvé le 11 juin 2004 le programme de politique architecturale<sup>(6)</sup> présentant 14 actions, sujettes à évolution, reflétant une prise de conscience forte et collective de l'importance de notre cadre de vie et de sa gestion.

De surcroît, épaulées par la méthodologie Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU<sup>(7)</sup> publiée en 2019, les équipes de concepteurs agissent à l'unisson afin d'apporter une réponse holistique aux défis actuels. Il est à souligner que les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes œuvrent suivant des principes déontologiques régis par la loi,<sup>(8)</sup> garantissant une conception se concentrant strictement sur l'objet et son impact sociétal.

Nos professions doivent donc relever les défis du changement climatique, de la croissance démographique et de l'urbanisation en proposant des solutions créatives, ingénieuses, contextuelles, techniques et innovantes, nécessaires pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

En effet, les architectes, les ingénieurs-conseils, les urbanistes-aménageurs, les architectes d'intérieur, les architectes-paysagistes et les géomètres réfléchissent à l'ensemble des composantes de l'acte de construire comme fait culturel. Dans le respect de notre « Baukultur », ces activités intellectuelles sont la condition *sine qua non* à la construction d'espaces, de bâtiments, de logements, d'infrastructures et à un aménagement du territoire et du développement urbain et rural équilibrés, résilients, justes et de qualité.

<sup>(1)</sup> <https://www.un.org/fr/exhibit/odd-17-objectifs-pour-transformer-notre-monde>

<sup>(2)</sup> <https://sdqs.un.org/fr/2030agenda>

<sup>(3)</sup> <https://unece.org/isu/documents/2022/10/session-documents/san-marino-declaration-revised-and-adopted>

<sup>(4)</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/delivering-european-green-deal_fr)

<sup>(5)</sup> <https://new-european-bauhaus.europa.eu>

<sup>(6)</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/articles/2005/01/20modert.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/articles/2005/01/20modert.html)

<sup>(7)</sup> <https://www.oai.lu/fr/14/accueil/pour-maitres-d-ouvrage/moai.lu-maitrise-d-oeuvre-oai/>

<sup>(8)</sup> <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rqd/1992/06/17/n2/jo>

**Les membres OAI s'engagent à traiter leurs projets dans le respect des objectifs du développement durable, notamment par les actions suivantes :**

- évaluer l'ensemble des projets sous l'angle de la réduction des effets nocifs contribuant au changement climatique et du respect de la biodiversité et encourager les parties prenantes à adopter cette approche,
- considérer les enjeux environnementaux à tous les stades de la conception d'un objet à construire, à entretenir, à rénover, à transformer, à déconstruire. Ces réflexions toucheront aussi les interventions en amont telles que la viabilisation d'un terrain mais aussi les ultimes travaux tels que la restitution du terrain en l'état ou d'une revalorisation de celui-ci afin que l'ensemble du cycle de vie de l'objet soit considéré.
- intégrer plus de flexibilité et de modularité dans les bâtiments pour prolonger leur durée de vie,
- repenser les modes de construction en utilisant dans la mesure du possible des matériaux biosourcés,
- rechercher à réintégrer des composants et matériaux dans les cycles biologiques et technologiques lors de la production / construction,
- promouvoir l'utilisation de matériaux sains pour la santé,
- se concentrer sur la thématique de réduction des quantités de matériaux utilisés mais aussi leur réutilisation et recyclage,
- réfléchir à utiliser des matériaux nécessitant pour leur production une quantité d'énergie la plus limitée possible et pour, leur transport, privilégier des circuits courts,
- optimiser l'artificialisation des sols en proposant des solutions novatrices pour l'intérêt général, tout en garantissant le bien-être individuel,
- collaborer au sein d'une équipe de maîtrise d'œuvre, afin de définir des solutions intégrales réduisant au maximum l'impact sur l'environnement,
- participer à des formations pour leurs professions, dont le contenu est propice au développement des compétences de conception liées à un futur bas-carbone ou décarboné et résilient aux aléas climatiques,
- partager les « Good practices » en matière de construction durable et d'économie circulaire liée à l'acte de construire dans l'objectif de gagner en compétence et expérience sur ces sujets,
- soutenir le changement de paradigme vers une sobriété heureuse : un réel bien-être des utilisateurs au lieu du profit à court terme et du consumérisme : *Less is more, if Less is Quality and Health*<sup>(9)</sup>.

La présente charte rejoint parfaitement la nature même des professions OAI réglementées, dont l'indépendance professionnelle est au service de l'intérêt général. Leur déontologie prescrit une mission sociétale de confiance qui vise à équilibrer les intérêts des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs et de l'intérêt public.

**« Qui construit, construit pour nous tous »**

Cette responsabilité des maîtres d'ouvrage publics et privés est à partager avec des femmes et des hommes de l'art indépendants.

Michelle Friederici  
Présidente

Marc Feider  
Vice-Président

Pierre Hurt  
Directeur

<sup>(9)</sup> Programme OAI pour les élections législatives 2023 sous  
[https://www.oai.lu/files/Avis/2022/Programme\\_OAI\\_lections\\_lgislatives\\_2023.pdf](https://www.oai.lu/files/Avis/2022/Programme_OAI_lections_lgislatives_2023.pdf)